

Séance du 15 décembre 2022 à 18h30

Procès- verbal

Date d'approbation :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Président de la séance : Christian BARON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Jean-Marc VERRHIEST, Sandra HOGUILLARD, Francis DAILLY, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Steven OTTAN, Christophe MOULIN, Agathe JOFFRE, Cécile FILLAULT

Absents représentés : Nadine DELANNE a donné procuration à Philippe DEVAULT ; Nicolas DION donne procuration à Marie-Christine BREJAUD ; Claude BRIGAUD donne procuration à Christian BARON

Secrétaire de séance : Agathe JOFFRE

Quorum

Le quorum est établi comme suit :

Délibérations 2022-44 à 2022-46

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 15

Délibérations 2022-47 à 2022-52

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 15

Approbation à l'unanimité de la séance du 08 novembre 2022.

Ordre du jour

- Monsieur le maire demande le retrait à l'ordre du jour de la question « Intercommunalité – Reversement partiel de la taxe d'aménagement communale » en raison de l'annulation par Décret de cette disposition. Le conseil municipal accepte cette demande.

N° DÉLIBÉRATIONS	OBJET
2022-44	Ressources humaines - Renouvellement du contrat à durée déterminée à compter du 1er janvier 2023
2022-45	Ressources humaines - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
2022-46	Ressources humaines - Tableau des effectifs au 1er janvier 2023
2022-47	Ressources humaines - Adhésion à la convention de participation "Prévoyance" au 1er janvier 2023
2022-48	Finances - Emprunt garanti : renégociation de la dette
2022-49	Finances - Nomenclature M57 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
2022-50	Événementiel - Dispositif "Musiques et théâtre au Pays"
2022-51	Affaires scolaires - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA)
2022-52	Affaires scolaires - Souscription aux services du GIP RECIA

Délibération n°2022-44Ressources humaines – Renouvellement du contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de l'agent employé à raison de 25 heures hebdomadaire prend fin le 31 décembre 2022.

En raison de la satisfaction donnée par le salarié et les besoins du service, Monsieur le maire propose de renouveler ce contrat, aux mêmes conditions, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat de l'agent polyvalent, à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, jusqu'au 31 août 2023.

- **NOTE** que ce renouvellement se fera dans les mêmes conditions et pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat avec l'agent

Vote : 11 + 4 procurations Pour : 11 + 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0
--

Remarques :**Délibération n°2022-45**

Ressources humaines – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- **NOTE** en outre que la délibération du 18 octobre 2021 n° 2021-47 est remplacée par la présente

Vote : 11 + 4 procurations Pour : 11 + 3 procurations Contre : 0 Abstention : 1 procuration
--

Remarques :

Délibération n°2022-46

Ressources humaines – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Le conseil municipal vote le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2023 :

FONCTIONS EXERCÉES	GRADE	NBRE DE POSTE ET DUREE HEBDO
EMPLOIS POURVUS		
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Agent polyvalent d'entretien et du périscolaire	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Agent polyvalent d'entretien et exerçant les fonctions d'ATSEM	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Agent polyvalent d'entretien et exerçant les fonctions d'ATSEM	Adjoint technique territorial	1 poste à 35h
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique territorial	1 poste à 35h
Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	2 poste à 35h
Cadre d'emploi des agents de maîtrise		
Agent polyvalent en milieu rural	Agent de maîtrise	1 poste à 35h
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
Accueil et administration générale	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		
Secrétariat de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants	Rédacteur territorial	1 poste à 35h
EMPLOI NON POURVU		
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Agent polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h

Vote : 11 + 4 procurations
Pour : 11 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 1 procuration

Remarques :

Délibération n°2022-47

Ressources humaines – Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » au 1^{er} janvier 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune à la convention de participation « Prévoyance » au 1^{er} janvier 2023.

La participation communale est fixée à 7€ par mois et par agent

Remarques :

Arrivée de Mme Claude BRIGAUD à 19h00. Sa procuration s'annule.

Délibération n°2022-48

Finances – Emprunt garanti : renégociation de la dette

Le conseil municipal vote à l'unanimité la renégociation de la dette concernant l'emprunt garanti auprès de l'OPAC 36 pour la 2^{ème} tranche de la création du lotissement « Les Alisiers ». La commune est garante sur l'emprunt concernant les acquisitions foncières.

Remarques :

Délibération n°2022-49

Finances – Nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, déterminé à l'occasion du budget, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal.

Remarques :

Délibération n°2022-50

Événementiel – dispositif « Musiques et théâtre au Pays »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge ce spectacle à la seule condition que le montant de la subvention couvre l'intégralité du prix.

Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre et de Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du projet « Musique et théâtre au Pays ».

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation.

Remarques :

Délibération n°2022-51

Affaires scolaires – Adhésion au Groupement d'Intérêt Public REgion Centre InterActive (GIP RECIA)

Le maire explique qu'il s'agit de l'adhésion à un groupement équivalent à Pronote, utilisé par le corps enseignant pour communiquer avec les familles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au GIP RECIA et les termes de la convention constitutive. Autorise le maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA.

Désigne Claude BRIGAUD, représentant titulaire et Christophe MOULIN, représentant suppléant.

Remarques :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de déploiement de l'ENT Prim'OT et autorise le maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions (45€/classe)

Remarques :

QUESTIONS DIVERSES

- * Une personne a postulé pour renforcer le remplacement de l'agent en congé maladie.
- * Création d'une salle de convivialité : un échange verbal est réalisé entre les membres présents pour faire part des problèmes de fonctionnement de la commission attachée à ce projet.
- * Clefs salle des associations : les clefs ne sont pas mises à disposition de toutes les associations. L'association Jeunesses Diorsaise a besoin de place pour ranger son matériel.
- * Le repas du CCAS du 14/12/2022 a accueilli 70 personnes. Des colis seront distribués pour les personnes n'ayant pu se déplacer.
- * Fête de Noël : le vendredi 16 décembre, le Père Noël viendra à l'école. Un chocolat chaud et un vin chaud seront proposés à la sortie des classes.
- * Le voisin habitant derrière la cantine renouvelle sa demande auprès d'un adjoint d'avoir un brise-vue.
- * Mise aux normes bornes incendie : devis de plus de 11 000€ envoyé par SUEZ.
- * Prix des repas cantine : la société fournissant les matières premières pour la préparation des repas à la cantine, augmente ses prix de 9.7% à compter du 1^{er} janvier 2023. Une négociation est en cours. Une réflexion est menée pour trouver une solution plus économique : cuisine centrale ? Résiliation du contrat actuel ? Menu et commande assurés par l'agent communal ?
- * Fonds verts : l'Etat alloue des aides financières pour les projets d'économie d'énergie. Prévision de passer à l'éclairage LED l'éclairage public restant ainsi que l'éclairage des terrains de foot.
- * la commune réfléchi à une famille à proposer à l'UDAF pour la médaille de l'enfance et des services.
- * Les vœux du maire auront lieu le 16 janvier 2023 à 18h30.

Séance levée à 20h45

Le Maire,



Christian BARON

Le secrétaire de séance,

Agathe JOFFRE



